

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

**Séance du Conseil Municipal du 08 avril 2026 à vingt heures**

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
<b>Membres présents</b>		
Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	M. Rachid DAHMOUNI
M. Jean-Marc RETY	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
M. Denis CORDIER	M. Eric MICHELOT	M. Antoine FREMANN
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Cécile MATHELIN	M. Fernando NOVO
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
M. Christian BOUCASSOT	Mme Naminata SAVANE	Mme Ophélie MARSOLLIER
Mme Béatrice SIMON	Mme Céline LAFLEUR	
<b>Membres absents</b>		
Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Jonas MOUNDANGA (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	Mme Martine DÉRIOT (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)	
M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Pascal CAMBON (pouvoir à M. Fernando NOVO)	

**N° 2026-060 : Attributions d'aides à la mobilité douce**

Monsieur Jean-Marc RETY, Premier adjoint à la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU, la délibération N° 2019-047 du Conseil municipal en date du 20 mai 2019 décidant de la mise en place d'une aide à la mobilité douce au profit des Longviciens et approuvant le règlement d'intervention de ce dispositif,

VU, la délibération N° 2021-024 du Conseil municipal du 22 mars 2021 approuvant le nouveau règlement d'intervention et le nouveau formulaire de demande d'aide à la mobilité douce avec extension des aides aux vélos cargos,

CONSIDÉRANT l'instruction de deux dossiers déposés par des Longviciens et remplissant toutes les conditions énoncées par le règlement d'intervention du dispositif,

ATTRIBUE, dans le cadre du dispositif d'aide à la mobilité douce, les aides financières suivantes pour un montant de 600 €.

Objet	Nombre de dossier éligible	Montant de l'aide par dossier	Montant total attribué
Vélo à assistance électrique	2	300 €	600 €
Vélo classique	/		
<b>Total attribué</b>	<b>2</b>		<b>600 €</b>

DIT que ces aides seront réglées sur le chapitre 204 du budget en cours,

DIT que ces subventions d'équipement seront amorties sur une durée d'une année,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,

CHARGE Madame la Maire de la signature de tout acte relatif à la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS